

AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adoptera à sa séance ordinaire du 14 septembre 2016 le règlement numéro 254-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel ».

Contexte

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010 et modifiée le 10 juin 2016, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté d'adopter, par règlement, un code d'éthique et de déontologie applicable à leurs employés.

Conformément à cette loi, un premier code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC a été adopté en novembre 2012.

Le Conseil de la MRC juge maintenant opportun d'adopter un nouveau code d'éthique et de déontologie pour ses employés afin de se conformer aux modifications législatives de juin 2016.

Résumé

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC énonce les principales valeurs éthiques de la MRC, les règles qui doivent guider la conduite des employés ainsi que les sanctions qui peuvent leur être imposées en cas de manquement à ces règles.

Coordonnées de la séance

Date et heure : 14 septembre 2016, 20 heures

Lieu : Centre administratif de la MRC
50, rue du Fort, Sorel-Tracy

Donné à Sorel-Tracy ce 26 août 2016.


M^e Jacinthe Vallée
Greffière